
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2022

Convocation du 2 Février 2022

Début de séance : 20H00

Président de séance : Monsieur Michel FICHTER, Maire

Étaient présents : FICHTER M. - HUBER C. - SCHLEIFFER C.- SANDER T. - DIETRICH R. - FICKER A. - JAECKEL O. - LEONHART M. - MEYER M. - PFEIFLE J. - SCHMITT A. - WALTER P.

Étaient absents excusés URBAN C. - STEIG L.- WOLFF C.

Était absent non excusé : /

M. le maire salue et remercie les membres présents. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance (Délibération dépenses d'investissement – subvention à l'école de musique la muse).

Les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité l'ajout de ces points.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Désignation du (de la secrétaire) de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 Décembre 2021
3. Convention de prestation de services pour l'exercice de compétences communales par les services techniques de la CAH
4. Délibération regroupement église protestante réformée
5. Délibération fonds de concours à l'investissement (CLECT)
6. Révision loyer commercial M.MEYER Pierre
7. Révision loyer commercial M.CARLEN Luc
8. Autorisation de recette (Eglise protestante)
9. Délibération SYCOFORI
10. Divers

1. Délibération N°2022-001 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mireille MEYER comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2022-002 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal.

3. Délibération N°2022-003 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour régulariser le paiement des écrans interactifs il faut une délibération permettant d'entamer les dépenses d'investissements 2022 pour un montant de 15 500 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'entamer les dépenses d'investissement.

4. Délibération N°2022-004 : AUTORISATION DE RECETTE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été adressée le 10 février 2022 par le Président de l'école de musique « la Muse » de Schweighouse-sur-Moder.

Le Conseil Municipal, après examen de la demande de subvention et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'attribuer une subvention uniquement pour les enfants de 50€ par enfant et par an et de ne pas subventionner les cours des adultes,
- De verser une subvention totale de 150€ pour les 3 enfants inscrits au titre de l'année 2022
- De verser directement la subvention sur le compte de l'école de musique,
- De financer cette subvention par des crédits nécessaires inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2022

5. Délibération N°2022-005 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES CAH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la validation pour l'exercice de la convention de prestation de services de compétences communales par les services techniques de la CAH

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les dispositions de la convention.

6. Délibération N°2022-006 : REGROUPEMENT EGLISE PROTESTANTE REFORMEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix : Pour et 1 abstention, d'approuver la fusion des 3 consistoires (BISCHWILLER – STRASBOURG – STE MARIE AUX MINES)

7. Délibération N°2022-007 : FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la validation du fond de concours à l'investissement concernant :

- Les travaux de mises aux normes de la salle polyvalente à hauteur de 36 148.40 € HT – 43 378.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le fond de concours à l'investissement de la CLECT de l'année 2021.

8. Délibération N°2022-008 : REVISION DU LOYER LOCAL COMMERCIAL M. PIERRE MEYER

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de porter le loyer du local commercial donné en location à M. Pierre MEYER (conformément à la hausse de l'indice INSEE du coût de la construction du 3ème trimestre 2021 : + 3,46 %) comme suit :

LOCATAIRE	ADRESSE DU LOGEMENT	LOYER MENSUEL
Pierre MEYER	27 rue principale (RDC)	555€

A compter du 1^{er} mars.

9. Délibération N°2022-009 : REVISION DU LOYER LOCAL COMMERCIAL M.LUC CARLEN

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de porter le loyer du local commercial donné en location à M. Luc CARLEN (conformément à la hausse de l'indice INSEE du coût de la construction du 3ème trimestre 2021 : + 3,46 %) comme suit :

LOCATAIRE	ADRESSE DU LOGEMENT	LOYER MENSUEL
Luc CARLEN	27 rue principale (RDC)	222€

A compter du 1^{er} mars.

10. Délibération N°2022-010 : AUTORISATION DE RECETTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la recette suivante

Recette versée par : Paroisse Protestante d'Uhrwiller

- Montant : 1 512 €
- Objet : Subvention
- Imputation budgétaire : article 7478 « Autres organismes »

11. Délibération N°2022-011: SYCOFORI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la validation de paiement de la part SYCOFORI exercice 2022 pour la somme de 2539.02€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement.

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants

- Pour la réfection de la toiture il n'y a pour le moment que 2 devis d'architectes le 3^{ème} est en attente
- Nid des cigognes : pour des raisons de sécurité il faut le déplacer du projecteur du terrain de foot (se renseigner ...)
- Balcon mairie : les travaux de finition seront fait 1^{er} semestre
- Réfection route départementale Niefern, et accotements (Devis encours pour la pose de 220 mètres de pavés)
- Acquisition de 2 nouveaux écrans PC (Devis pour un montant de 405 €)
- Illuminations de Noël (quelques-unes sont obsolètes et il faudra les remplacer pour fin d'année)
- Panneaux noms des rues, l'inventaire par rues a été fait il faudrait 35 panneaux (gravées en français – alsacien)
- Nettoyage de printemps : date retenue 26/03/22
- Embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie

La séance a été clôturée à 22h00

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2022-001	9. Autres domaine de compétences 9.1 Autres domaine de compétences des communes
2022-002	9. Autres domaine de compétences 9.1 Autres domaine de compétences des communes
2022-003	7. Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires (B.P,D.M,C.A,...)
2022-004	7. Finances Locales 7.5 Subventions
2022-005	5. Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité
2022-006	9. Autres domaine de compétences 9.1 Autres domaine de compétences des communes
2022-007	5. Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité
2022-008	8 Domaines de compétences 8.5 Politiqué de la ville, habitat, logement
2022-009	8 Domaines de compétences 8.5 Politiqué de la ville, habitat, logement
2022-0010	7. Finances Locales 7.10 Divers
2022-0011	7. Finances Locales 7.1 Avances

Signatures :

Le Maire :

Michel FICHTER

Les Adjointes :

Christophe HUBER

Christian SCHLEIFFER

Tania SANDER

Les Conseillers Municipaux :

Roland DIETRICH

Alexis FRICKER

Olivier JAECKEL

Mireille LEONHART

Mireille MEYER

Julien PFEIFLE

Audrey SCHMITT

Loïc STEIG

Excusé

Christian URBAN

Excusé

Patricia WALTER

Corine WOLFF

Excusée